

DOSSIER DE CANDIDATURE

TROPHÉES DU TOURISME 2026

64 BÉARN PAYS BASQUE

ÉDITION 2026

Dossier à retourner au plus tard le 10 juillet 2026

E-mail: trophees@tourisme64.com



**「SUD
OUEST」**

La République
des Pyrénées

L'ÉCLAIR
PYRÉNÉES

TROPHEESDUTOURISME64.COM

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'Agence Départementale du Tourisme 64 Béarn Pays basque (ADT64), Sud-Ouest, La République des Pyrénées et l'Éclair, co-organisateurs de ces Trophées du Tourisme 64, souhaitent récompenser et soutenir les nouvelles initiatives, les projets innovants, les actions exemplaires et remarquables ainsi que les Femmes et les Hommes qui œuvrent chaque jour avec passion et détermination. Les Trophées du Tourisme 64 participent ainsi à la valorisation et au rayonnement de l'offre touristique départementale.

Comme les années précédentes, l'édition 2026 mettra à l'honneur les chefs d'entreprise du monde du tourisme, s'attachera à dénicher les nouveaux talents, à révéler les projets les plus ambitieux et à souligner l'exemplarité de la profession, dans son courage, son engagement responsable et sa force de caractère.

2. CATÉGORIES DES PRIX

Cette année encore, un critère est rendu obligatoire pour chaque candidat : être engagé en termes d'accessibilité, d'inclusion et/ou de développement durable

1 SLOW & ÉCOTOURISME

S'inscrire dans une dynamique de tourisme responsable et durable en intégrant : protection et valorisation des patrimoines (naturels, culturels, matériels, immatériels), valorisation des circuits courts et implication dans la vie locale, utilisation de mobilité bas carbone, répartition des flux touristiques, etc.

Le Slow Tourisme offre une expérience enrichissante et immersive (sensorielle, initiatique, active), favorise les échanges et le partage, invite à prendre son temps, à la déconnexion et la détente. L'Écotourisme sensibilise les visiteurs à l'environnement grâce à une approche éducative, met en place des outils de médiation et des actions de transmission des savoirs, contribue à la connaissance des patrimoines naturels et culturels.

2 EXPÉRIENCES VACANCES

Sites / prestataires d'activités proposant une expérience différenciante, tournée vers l'humain, surprenante en termes de découverte, d'originalité et qui participe à l'attractivité des destinations (nombre d'entrées, notoriété, avis clients, etc).

3 BIENVENUE CHEZ NOUS

Hébergeurs touristiques œuvrant pour une qualité d'accueil irréprochable ou pour l'accessibilité de tous les publics et dont les retours clients sont évocateurs (retombées presse également). Mentionnez également l'obtention de labels (Qualité Tourisme ou Destination d'Excellence, Tourisme & Handicap, Vignobles & Découverte, Accueil Vélo, etc).

4 ART DE VIVRE

Valorise un produit/savoir-faire/service/spécificité locale ou autre différenciant, original et immersif (transmission, sensorielle, numérique, ludique...) dans le domaine de la gastronomie, culture, patrimoine, artisanat ou œnotourisme, proposant une visite et participant à l'attractivité touristique du territoire (nombre d'entrées, notoriété, avis clients, etc).

5 ÉVÈNEMENTS

Acteurs ayant organisé un événement original dans le Département, qu'il soit festif, sportif, d'affaires, culturel (...), ayant concouru à l'attractivité du territoire en 2025 ou 2026 (notoriété, nombre d'entrées, retombées presse, avis visiteurs...).

6 JEUNE ENTREPRISE

Entreprises, startups ou auto-entrepreneurs ayant lancé leur activité depuis janvier 2024 et se démarquant de la concurrence par son originalité et son approche.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Peuvent déposer un dossier de candidature aux Trophées du Tourisme 64 :

- Sites touristiques
- Hébergeurs : hôtels, camping, gîtes et chambre d'hôtes, résidences de tourisme, village vacances...
- Restaurateurs : hors restauration rapide et collective
- Prestataires d'activités de loisirs
- Artisans et agriculteurs ayant une activité touristique
- Organismes d'événements : associations, entreprises, ...
- Auto-entrepreneurs, start-up
- Lycéens, étudiants, seul ou en groupe, établissements scolaires
- Offices de tourisme, collectivités territoriales, etc.

Pour candidater, il faut :

- Être enregistré au RCS, au registre de la Chambre d'Agriculture et/ou métiers et être déclaré en préfecture pour les associations
- Remplir l'attestation sur l'honneur à la fin du dossier de candidature
- Avoir une adresse dans le Département des Pyrénées-Atlantiques (soit le siège social, soit l'adresse de votre structure/établissement, soit que l'évènement ait lieu dans le 64).

Les lauréats des années précédentes ne peuvent concourir ; les nommés le peuvent.

4. SÉLECTION

Les dossiers de candidatures seront étudiés par les membres du Jury qui se réunira en **septembre-octobre 2026**.

Le Jury est composé de :

- Experts touristiques et élus de l'ADT64 Béarn Pays basque
- Personnalités extérieures issues du monde du tourisme
- Journalistes du Groupe Sud-Ouest
- Lauréats des éditions précédentes

5. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Votre candidature aux Trophées du Tourisme 64 Béarn Pays basque est à déposer au plus tard le **10 juillet 2026 minuit**.

Pour être éligible, le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété
- Le dossier de candidature ci-joint, accompagné de supports de communication et/ou d'éditions papier pour l'illustrer. Ex : photos, vidéos, brochures...
- Attestation de régularité de ses obligations fiscales et sociales

Merci de bien vouloir noter que ces documents ne seront pas restitués.

Dossier de candidature à renvoyer au plus tard le 10 juillet 2026.

Par voie postale à
ADT64 Béarn Pays basque
À l'attention de Valérie Gouarnalusse
12 Boulevard Hauterive
64 000 PAU

Ou par **mail** à
trophees@tourisme64.com

6. DROITS D'UTILISATION

Les organisateurs seront autorisés à rendre publiques les informations contenues dans le dossier de candidature ainsi que leurs photos (dans le respect des crédits mentionnés), vidéos, rédactionnels ainsi qu'à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de :

- la soirée de remise des prix « Trophées du Tourisme 64 » en fin d'année et l'ensemble de la communication relative à ce concours
- dans les pages des journaux du groupe Sud-Ouest, La République des Pyrénées et l'Éclair afin de promouvoir le dispositif et ses participants
- sur les sites web et les réseaux sociaux (facebook, instagram, linkedin, X, etc) des organisateurs : ADT64 et Groupe Sud-Ouest (dont www.tourisme64.com)
- sur différentes éditions papier publiées (guide touristique, supplément Sud Ouest, etc).

Si le candidat en fait la demande, certains éléments fournis dans le dossier de candidature pourront rester strictement confidentiels.

BULLETIN D'INSCRIPTION

TROPHÉES DU TOURISME 64 BÉARN PAYS BASQUE 2026

Bulletin d'inscription à retourner dûment complété et signé au plus tard le 10 juillet 2026 (cachet de la poste faisant foi ou date du mail) à l'ADT64 Béarn Pays basque.

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

NOM/PRÉNOM DU DIRIGEANT : Adresse mail :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

Téléphone : Email :

SITE WEB :

TYPE DE STRUCTURE :

Site touristique Hébergeur Restaurateur Artisan / Agriculteur

Prestataire d'activités de loisirs Organisateur d'événements

NOM/PRÉNOM DU RÉFÉRENT (si différent du dirigeant) :

Je coche la catégorie souhaitée

Slow & Écotourisme Expérience vacances Bienvenue chez nous

Art de vivre Jeunes entreprises Évènements

Un candidat ne peut s'inscrire qu'à une seule catégorie.

Je joins à ce bulletin d'inscription :

Un dossier de candidature (obligatoire) Vidéo(s) Brochure(s)

Photo(s) Autre :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de ce concours et en accepte les conditions.

Nom et prénom : Fait à le / / 2026.

Signature du candidat et cachet de l'établissement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

.....

Agissant pour le compte de l'entreprise :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

.....

N° d'enregistrement Registre du commerce ou Répertoire des métiers :

.....

Le candidat déclare sur l'honneur :

a) Liquidation judiciaire :

ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

b) Redressement judiciaire :

ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

c) Situation fiscale et sociale :

avoir, au 31 décembre de l'année précédente, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la société

Nom et prénom :

Fait à le /.... / 2026.

Signature du candidat et cachet de l'établissement

**TROPHÉES DU TOURISME 64
BÉARN PAYS BASQUE**

2026

Détaillez en quelques lignes votre action ou votre projet (1 page maximum).
Chiffres, témoignages seront autant d'atouts pour appuyer votre dossier.
Soyez concis et percutant (merci d'éviter les candidatures manuscrites).

Bonne chance à tous.

TROPHÉES DU **TOURISME** 2026

64 BÉARN PAYS BASQUE



TROPHEESDUTOURISME64.COM